

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 14	<u>Pour</u> : 14+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-quatre le 26 février à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 février 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	<i>Procuration</i>
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Laurent PIALHOUX (Procuration à Bernard BAZINET)

ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre PEYRAZAT

2024-08 Présélection de la commune pour la pose d'une œuvre des Métiers d'Art

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Association des Parcs naturels du Massif Central (IPAMAC) a fait un appel à candidatures pour la réalisation d'une résidence de créateurs métiers d'art dans le Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Ainsi, 7 parcs naturels du Massif Central, dont le PNR Périgord Limousin sont engagés dans un projet visant notamment à valoriser et proposer de nouvelles formes d'itinérance.

A ces fins, le PNR souhaite mettre à l'honneur des ateliers et entreprises métiers d'art pour valoriser ces itinérances et notamment l'itinérance « Grande Boucle du Parc ».

La commune d'AUGIGNAC a été présélectionnée pour la pose pérenne d'une œuvre Métiers d'art. Deux sites ont été choisis, à savoir le site de Rochezide ou le jardin public.

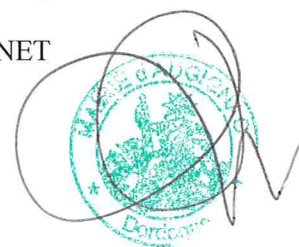
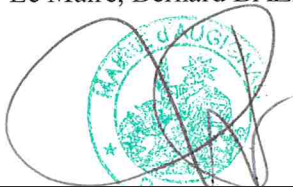
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

✓ accepte à l'unanimité :

- la présélection de la commune d'AUGIGNAC et, dans le cas où elle serait sélectionnée,
- la pose pérenne d'une œuvre des métiers d'arts au jardin public de la commune ou sur le site de Rochezide.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 27 février 2024
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac-Affichage le
Page 1 sur 1

AR Prefecture

024-212400162-20240226-2024_08-DE
Reçu le 28/02/2024
Publié le 28/02/2024